

# Comment faisons-nous la différence ?

## Expérience

Plus de 20 ans d'expérience du marketing médical, nous maîtrisons ses spécificités. Nous livrons des concepts crédibles et adaptés à votre marché.

## Simplicité

Exit les termes savants, nous prenons soin d'utiliser un langage vulgarisé pour aller droit au but et vous impliquer pleinement.

## Collégialité

L'humain avant tout... Nous vous écoutons, comprenons et collaborons comme si nous faisons partie de votre société. Nous gagnons ainsi en transparence et flexibilité.

## Besoin de nos conseils ? Discutons-en...

## Contactez-nous sans engagement

**encretpixel**

communication médicale

+41 78 873 44 26  
mj@encretpixel.com

Rue des Fontaines 1  
1058 Villars-Tiercelin

[encretpixel.com](http://encretpixel.com)



## Cultivez votre visibilité



# Êtes-vous actif(ve) dans le domaine médical / santé ?

## Souhaitez-vous inspirer confiance à vos futurs clients ou patients\* pour qu'ils vous contactent sans hésitation ?

## Recherchez-vous un partenaire spécialiste de votre domaine pour une collaboration créative, simple et efficace ?

### Marketing médical imprimé

Réalisation de tous types d'imprimés destinés  
aux professionnels de la santé, patients,  
ou partenaires commerciaux :

- brochures • techniques opératoires
- dépliants • flyers • affiches • rollups • stands
- rapport annuel • logos • identité graphique
- invitations • etc.

### Marketing médical digital

Création et maintenance de sites internet :  
site vitrine • e-commerce • design personnalisé  
optimisation pour moteurs de recherche (SEO)  
design adapté pour mobile, tablettes, ordinateur

Publications digitales :  
documents interactifs pour tablettes • eBooks

Présentations :  
powerpoint • keynote • etc.

### Réseaux sociaux

Gestion de votre communication  
sur les réseaux sociaux :  
facebook • linkedin • instagram  
etc.

Nos services :

\* Il est tout à fait possible pour un médecin notamment d'avoir recours à un site internet ou de la documentation imprimée, cela doit simplement respecter l'article 20 du code de déontologie de la FMH dont voici un extrait : « Dans son activité professionnelle, le médecin se garde de recourir à une publicité non objective, mensongère ou qui pourrait nuire à la réputation de la profession médicale. »

Pour de plus amples informations  
et des exemples de notre travail,  
rendez-vous sur : [encretpixel.com](http://encretpixel.com)

